

C.C. DIRECTION D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

Du 13 MARS 2026 Au 09 JANVIER 2027

Type de certification : Certificat complémentaire "Direction d'un accueil collectif de mineurs"

Code France Compétences : RS573Z

Format Code : [44069](#) Éducation populaire

Code Rome : [G1202](#) – Animation d'activités culturelles ou ludiques et [G1203](#) – Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents

Nom du certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Date d'échéance d'enregistrement : 31/12/2026

Présentation

Le certificat complémentaire "direction d'un accueil collectif de mineurs" permet à son titulaire de répondre aux exigences de l'article R 227-14 du code de l'action sociale et des familles qui fixe la liste des qualifications permettant d'exercer les fonctions de direction des séjours de vacances et des accueils de loisirs.

Le certificat complémentaire « direction d'un accueil collectif de mineurs » s'adresse aux titulaires d'un BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS et lui permet d'exercer **les fonctions de direction dans les séjours de vacances, les accueils sans hébergement et les accueils de scoutisme.**

Infos pratiques

CARACTÉRISTIQUES DE LA FORMATION

PRÉSENTATION DU DIPLÔME

- Il est délivré par le ministère des Sports.
- Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

PRÉREQUIS POUR L'ENTRÉE EN FORMATION

- Les prérequis du CC Direction
- Être admis en cours de formation d'un BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS ou être titulaire dudit diplôme
- Justifier d'une ou plusieurs expériences d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs.
- Réussir les épreuves de sélection

OBJECTIFS DE FORMATION

CC DIRECTION

- Organiser et évaluer les activités d'un accueil collectif de mineurs
- Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs
- Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

CONTENUS DE FORMATION

- UC conduire une action de direction d'Accueil Collectif de Mineurs :
 - Fonctions de direction
 - Organisation d'un ACM
 - Règlementations d'un ACM
 - Dimension éducative et citoyenne

DATES, PÉRIODES, ÉCHÉANCIER

DATES DE FORMATION

- Du 13 mars 2026 au 09 janvier 2027

DURÉE DE LA FORMATION ET L'ALTERNANCE

- Centre de formation : 196 heures / 1 ou 2 jours par semaine
- Structure alternance : Juillet/Aout 18 jours minimum

DATE DES SÉLECTIONS DES CANDIDATS

- Le 06 février 2026.

LIEU DE FORMATION

- Com'Tech : 83, avenue de Neuilly - 94120 Fontenay-sous-Bois

PUBLIC CONCERNÉ

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

- Aux personnes ayant une expérience dans le domaine de l'animation répondant aux prérequis.
- Aux demandeurs d'emploi, sous réserve d'une prise en charge par le Pôle emploi ou par le Conseil Régional,
- Aux salariés dans le cadre d'un congé individuel de formation, d'un contrat de professionnalisation ou d'une prise en charge de l'employeur.
- Aux personnes en financements individuels.
- Formation non ouverte aux Contrats d'Apprentissages
- Non accessible par expérience.

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

- Pour les personnes en situations de handicap, nous contacter afin de vous mettre en relation avec le référent handicap du centre de formation.

RÉFÉRENT HANDICAP

- **Madame Jocelyne BOUA**

Email : contact@comtech-formation.org

Téléphone : 01 41 95 04 53

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

CONTACT

- **Madame Jocelyne BOUA**

Email : contact@comtech-formation.org

Téléphone : 01 41 95 04 53

INSCRIPTIONS

- Lien de Pré-inscription en ligne sur le site :

www.comtech-formation.org

INFORMATION COLLECTIVE

- Le mercredi 21 janvier 2026, à 14h30 En visioconférence
- Pour les informations collectives en visioconférence, inscription nécessaire au préalable www.comtech-formation.org*

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

- - Dépôt de dossier sur le site
<https://comtech-formation.ymag.cloud/index.php/preinscription/>
avant le 13 février 2026.

COÛTS ET FINANCEMENTS

FRAIS D'INSCRIPTION

- 20 euros

COÛT PARCOURS

- 1 540 €

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- **Prise en charge employeur** : salarié, plan de formation.
- **Demandeur d'emploi**.
- **OU** nous contacter pour un devis personnalisé.

SPECIFICITES DE LA FORMATION

MODALITÉS DE SÉLECTION

- **Épreuve écrite (1h30)** : Questionnaire de connaissances générales sur les actions et fonctions d'un directeur d'ACM : Projet pédagogique, encadrement, organisation et gestion d'équipe, analyse d'une situation et utilisation des outils de communication.

- **Épreuve orale (30mn)** : Entretien de motivation. Il s'appuiera sur les motivations du candidat à intégrer cette formation et ses expériences précédentes.

- Une note inférieure à 8/20 est éliminatoire.

MÉTHODES DE FORMATION

- Apports théoriques.
- Exercices d'application à partir de cas concrets.
- Pratique et technique d'activité.
- Travail en groupe.
- Conseil individualisé.
- Mise en situation professionnelle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- L'acquisition de l'UC est contrôlée par une situation d'évaluation certificative

La situation d'évaluation certificative se décompose comme suit :

- 1) Le candidat doit exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours, consécutifs ou non consécutifs, d'un accueil collectif de mineurs déclaré, tel que défini dans le code de l'action sociale et des familles

- 2) Le candidat produit un document écrit qui constitue le support d'un entretien de 30 minutes maximum comprenant 10 minutes maximum de présentation orale par le candidat devant un jury.

- La validation du diplôme se fait par une commission de jury régional de la DRAJES.

DÉBOUCHÉS

- Diriger ou être adjoint de direction d'une structure de loisirs ACM.